

Critères et familles		<p style="text-align: center;">logement accessible = application de la loi de février 2005</p> <p style="text-align: center;">logement adapté solution de base (incluant éléments de la catégorie précédente)</p> <p style="text-align: center;">logement très adapté (incluant éléments des 2 catégories précédentes)</p>
L o c a l i s a t i o n	Abords	non isolé et situé dans un centre bourg ou un quartier animé
	Contexte et environnement de l'immeuble	<p>proximité des zones de commerces du quotidien (boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, commerces multiservices, etc.) et des commodités</p> <p>facilité d'accès à différents services favorisant le maintien à domicile (services de soins médicaux ou infirmiers, paramédicaux, d'aide à la personne, de portage de repas, de visite, etc.)</p> <p>services de transports individuels ou collectifs ou d'aide à la mobilité en fonction du territoire</p>
A c c e s s i b i l i t é	Accès extérieur	<p>parcours autour de l'habitation. Cheminements accessibles (revêtement, pente, obstacle, emplacement du mobilier urbain, trottoirs, etc.) avec signalisation adaptée</p> <p>accès aisé à l'extérieur : immeuble accessible de plain-pied, sans escalier (rampe à faible pente)</p> <p>Rendre accessible et facile d'utilisation tout type d'annexes au logement (garage, cellier, jardin, terrasse, balcon...).</p>
	Stationnement	<p>stationnement en garage adapté</p> <p>si stationnement aérien, place handicapé et à proximité de l'entrée</p> <p>accès pour véhicules des services médicaux, spécialisés ou d'urgence</p>
p a r t i e s c o m m u n e s	Porte d'accès à l'immeuble	<p>hauteur de poignée de porte à 90cm (pas nécessaire si ouverture automatique)</p> <p>Inter phonie ou vidéophonie (interphone à menu déroulants non adaptés pour déficients visuels) avec système pour personnes appareillées auditivement</p> <p>portes repérables</p> <p>déverrouillage par gâche électrique à minima (attention au digicode car les personnes âgées oublient le code)</p> <p>ouverture automatique motorisée / assistance à l'ouverture (et durée d'ouverture adaptée)</p> <p>Privilégier les portes d'entrée à ouverture automatique coulissante (plus pratique d'utilisation)</p>
	Ascenseur	<p>ascenseur (suffisamment grand pour admettre un fauteuil roulant)</p> <p>ascenseur (suffisamment grand pour admettre un fauteuil roulant) y compris dans un immeuble de 2 étages</p> <p>système d'appui</p> <p>signalisation adaptée de l'ascenseur et dans la cabine d'ascenseur</p>
	Hall d'entrée de l'immeuble	<p>Revêtements de sols non meubles, non glissants et permettant une circulation aisée. Pas de tapis brosse à l'entrée, même encastré (si grille, attention au maillage : 2cm maxi), pas de moquette dans les parties communes</p> <p>signalisation au sol</p>
	Boîtes aux lettres	boîtes aux lettres faciles d'accès et à niveau
	Couloirs et escaliers	<p>largeur des couloirs suffisante en respect de la réglementation</p> <p>appuis, reposeirs, sur les paliers, dans l'entrée, près des boites aux lettres, dans les couloirs</p> <p>signalisation au sol</p> <p>Mains courantes adaptées</p>
	Éclairage	<p>commandes d'éclairage adaptées</p> <p>éclairage par détecteur dans toutes les parties communes (hall d'entrée, paliers d'étages, circulation d'accès aux sous-sols, locaux communs - éclairage naturel des paliers d'étage (slt recommandé)</p> <p>coupure progressive de l'éclairage</p>
	Visuel	<p>indications en gros caractères, couleur lisible</p> <p>indications en braille dans ascenseurs</p>

Critères et familles		<p style="text-align: center;">logement accessible = application de la loi de février 2005</p> <p style="text-align: center;">logement adapté solution de base (incluant éléments de la catégorie précédente)</p> <p style="text-align: center;">logement très adapté (incluant éléments des 2 catégories précédentes)</p>
L e L o g e m e n t - é q u i p e m e n t g é n é r a l	Déplacement au sein du logement (espaces de circulation maîtrisés)	<p>circulations facilement praticables pour les PMR (un espace de retournement de 150 cm, des portes intérieures de 90 cm de passage, un quart de tour avec un passage de 120 cm d'un côté et 90 cm de l'autre).</p> <p>portes coulissantes (à minima pour chambre principale et pour salle de bains)</p> <p>portes coulissantes à ouverture automatique (à minima pour chambre principale et pour salle de bains)</p> <p>limitation des circulations (au bénéfice des superficies des pièces elles-mêmes) / circulations linéaires le plus possible. Accès direct au séjour préférable</p>
	Autonomie (facilitant l'intervention d'une aide à domicile)	<p>des espaces et des volumes suffisamment spacieux</p> <p>commande générale accessible du système de chauffage et autre système électrique</p> <p>dispositif de rail/plinthe électrique pour permettre tout branchement et dispositif de prises multiples pour téléphone, ordinateur, etc. à hauteur</p>
	Ergonomie (facilitant l'utilisation des équipements)	<p>largeur des portes et des couloirs</p> <p>nature des revêtements de sols : sols antidérapants, pas de moquettes</p> <p>sols en continu sans changements de niveaux</p> <p>hauteur des poignées de portes et de fenêtres, des interrupteurs et prises de courant</p> <p>Poignées de portes préhensibles, manoeuvrables, en position debout ou assis</p> <p>aménagement intérieur fonctionnel</p> <p>accès facilité aux équipements ménagers ou électriques</p> <p>volets roulants motorisés</p> <p>volets roulants motorisés avec télécommande centralisée</p> <p>qualité d'éclairage renforcée (en privilégiant l'éclairage naturel)</p> <p>interrupteurs avec témoins lumineux</p> <p>éclairage automatique à prévoir sur entrée et couloirs(s), salle de bain (cellules photoélectriques)</p> <p>éclairage automatique dans placards</p> <p>détecteurs de fumée</p>
	Communications	<p>droit à la fibre : Equipement en fibre optique jusqu'à chaque logement. obligation au 1er janvier 2011 (Loi de Modernisation de l'Economie 4 août 2008)- Précablage</p> <p>Equipement en lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique desservant chacun des logements. Ces lignes relient chaque logement, avec au moins une fibre par logement, à un point de raccordement dans le bâtiment, accessible et permettant l'accès à plusieurs réseaux de communications électroniques. Chacun des logements est équipé d'une installation intérieure de nature à permettre la desserte de chacune des pièces principales. Décret n° 2009-52 du 15 janvier 2009 relatif à l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments neufs</p>

Critères et familles		<p style="text-align: center;">logement accessible = application de la loi de février 2005</p> <p style="text-align: center;">logement adapté solution de base (incluant éléments de la catégorie précédente)</p> <p style="text-align: center;">logement très adapté (incluant éléments des 2 catégories précédentes)</p>
Fonctionnalité ergonomique des différenciateurs	Accès palier	porte pare-flamme 30mn
		porte palière à ouverture assistée
		double judas
		étiquette/plaque de porte nominative à hauteur et en relief (voir braille)
	Entrée	interphone et/ou vidéophone placé à bonne hauteur -1,30m du sol
		un passage de porte de 90 cm
		un espace de retournement de 150 cm hors ouverture de la porte d'entrée (pour pouvoir la refermer)
		un rangement facilement accessible
		éclairage automatique par détecteur de présence (placé au maximum à 1,30m du sol)
	Cuisine	robinetterie adaptée (robinet mitigeur avec levier long, tuyaux déportés et protégés)
		des ouvertures facilement accessibles.
		prévoir des cloisons adaptées ou des murs porteurs pour les équipements lourds
		un recul de 150 cm derrière le plan de travail,
		ventilation
		prévoir les arrivées de fluides pour pouvoir mettre évier et plaques de cuisson côte à côte de préférence (emplacements des équipements adaptés et fonctionnels)
		porte coulissante (privilégier les cuisines ouvrant sur les séjours)
		un plan de travail suffisamment vaste, accessible et placé sur rails - rangements coulissants possibles sous l'égouttoir
		évier sur rails/ éléments de cuisine modulables et coulissants sur rails (systèmes de cuisines sur bâti-supports réglables en hauteur)
		pas de meuble sous évier pour handicap
	équipements de cuisson sécurisés (cuisinière à gaz avec palpeur ou électrique avec dispositif de sécurité), commandes frontales	
	Chambre(s)	taille suffisante pour permettre la circulation d'un fauteuil roulant - espace de retournement de 150 cm
		interrupteurs et prises électriques à proximité du lit
		nombre suffisant de prises électriques pour satisfaire aux besoins d'appareillages (plinthe électrique) pour lit médicalisé, lampe chevet, réveil, ordinateur, etc.)
		disposition particulières pour l'installation éventuelle d'un lit médicalisé et d'un appareil pour lever (un lit de 140 /190 cm avec un espace libre de 90 cm de chaque côté du lit et un de 120 cm au pied du lit)
porte coulissante		
Salle de bains	Privilégier l'installation d'une douche ou prévoir la possibilité pour l'installation ultérieure d'une douche accessible à une personne handicapée (1er janvier 2010) syphon de sol	
	douche avec bac douche extra plat	
	douche à l'italienne	
	pommeau de douche non fixe ou douchette à hauteur	
	espace suffisant pour l'intervention d'un aidant (soins, accès équipements); un espace libre 80/130 cm pour le stationnement du fauteuil roulant à proximité de l'espace douche ; un espace de retournement de 150 cm de diamètre	
	lavabo suspendu et/ou encastré dans un plan permettant de poser les accessoires (pas de colonne centrale pour permettre passage d'un fauteuil et hauteur sous vasque de 70cm à 85cm)	
	robinetterie adaptée (robinet mitigeur avec levier long, tuyaux déportés et protégés)	
	mitigeur thermostatique à levier	
	sol antidérapant	
	barres d'appui et de transfert sur mur solide (mur porteur ou prévoir un renfort des cloisons)	
	hauteur du miroir	
	rangements	
	prévoir un éclairage automatique par détecteur de présence	
	porte coulissante	
radiateur sèche serviette		
installation de portes savons, supports, barres de serviettes et porte gants à hauteur		

Critères et familles		<p style="text-align: center;">logement accessible = application de la loi de février 2005</p> <p style="text-align: center;">logement adapté solution de base (incluant éléments de la catégorie précédente)</p> <p style="text-align: center;">logement très adapté (incluant éléments des 2 catégories précédentes)</p>
	WC	Si WC inclus dans salle de bain, laisser un rayon de braquage suffisant pour fauteuil.
		Prévoir barre d'appui
		WC accessibles et réglables en hauteur (toilettes sur crémaillères)
	Séjour	proportions (meubles, déplacements)
		éclairage naturel
	Autres pièces	Balcon et terrasse sans seuil sinon inutile
		doit être facile à aménager en chambre de veille pour tierce personne (indépendante)
	Placards	si dressing : porte coulissante ou rideau, pas de seuil
		éclairage automatique des placards
		prévoir étagères coulissantes, barre de penderie coulissante
	circulation intérieure horizontale	largeur suffisante des couloirs
		éclairage automatique par détecteur de présence